



CENT QUARANTE-SIXIÈME CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS

Février 2020

Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée d'intervenir au nom du Conseil International des Infirmières (CII) et des plus de 20 millions d'infirmières dans le monde.

Notre présidente, Annette Kennedy, était membre de la Commission indépendante de haut niveau sur les maladies non transmissibles (MNT). Le rapport de la Commission souligne le rôle vital des infirmières dans la promotion de la santé, l'éducation sanitaire, mais aussi en matière de prévention et de gestion des MNT. Les infirmières sont souvent les premières, et peut-être les seules, professionnelles de santé en contact avec les patients et sont fondamentales pour la détection et le diagnostic précoces des MNT. Les infirmières promeuvent la santé et gèrent les MNT sur des bases factuelles, ce qui englobe le conseil, l'éducation sanitaire, l'intervention précoce et les techniques de motivation pour changer les comportements. Le travail des infirmières en collaboration avec d'autres et la supervision des agents communautaires paraprofessionnels devraient être au cœur des stratégies relatives aux MNT. Les pays qui veillent à disposer de personnel infirmier adéquat, bien formé et doté de ressources suffisantes renforceront leur capacité à prévenir des dépenses de santé catastrophiques et des décès prématurés.

Le CII se félicite de l'importance accordée à la promotion de la santé mentale dans le programme des MNT et soutient pleinement la liste d'options de politique générale et les interventions en matière de santé mentale. Toutefois, nous demandons instamment à l'OMS et aux pouvoirs publics d'élargir et de transposer à grande échelle la liste afin d'inclure des interventions pour un éventail plus large d'affections et de comorbidités tout au long de la vie, notamment des interventions portant sur les déterminants sociaux de la santé mentale.

Le CII soutient fermement le passage des services de santé mentale en milieu hospitalier aux soins de proximité. Les infirmières sont essentielles pour promouvoir la résilience des personnes, des familles et des collectivités dans des milieux de santé non spécialisés, pour éclairer sur les maladies chroniques en vue d'un autotraitement et pour réduire les symptômes chez les personnes à risque et souffrant de maladies mentales. Elles disposent de l'expertise pour intégrer les interventions en santé mentale dans des soins globaux et centrés sur la personne, élargissant ainsi les résultats thérapeutiques aux composantes complexes des maladies chroniques. Il est



urgent de pleinement mobiliser l'expertise des infirmières pour dispenser à tous des soins de santé physique et mentale intégrés.

Je vous remercie de votre attention.